



RAPPORT D'ACTIVITES
Février 2009

**Proposition de sécurisation de l'habitat de
Mantella cowani
dans les Communes d'Antoetra et d'Ivato**



Projet soutenu par
Conservation International

1 - Contexte d'intervention :

Mantella cowani la une grenouille endémique de Madagascar considérée la plus gravement menacée. Son apparence particulièrement esthétique a contribué à lui conférer un statut sacré localement (*Soloniaina com. pers.*) mais aussi d'être commercialisé sur le marché international en quantité depuis la fin des années 1980.

Les études sur les populations de *Mantella cowani* qui ont été initiées en 1995 par Biodev ont confirmé la distribution restreinte de cette grenouille et cela a conduit quelques années plus tard la Direction des Eaux et Forêts à prendre des mesures de suspension totale des autorisations de commerce de cette espèce. *Mantella cowani* qui a été anciennement exploité pour le marché international est ainsi maintenant classé en Annexe I de la CITES.

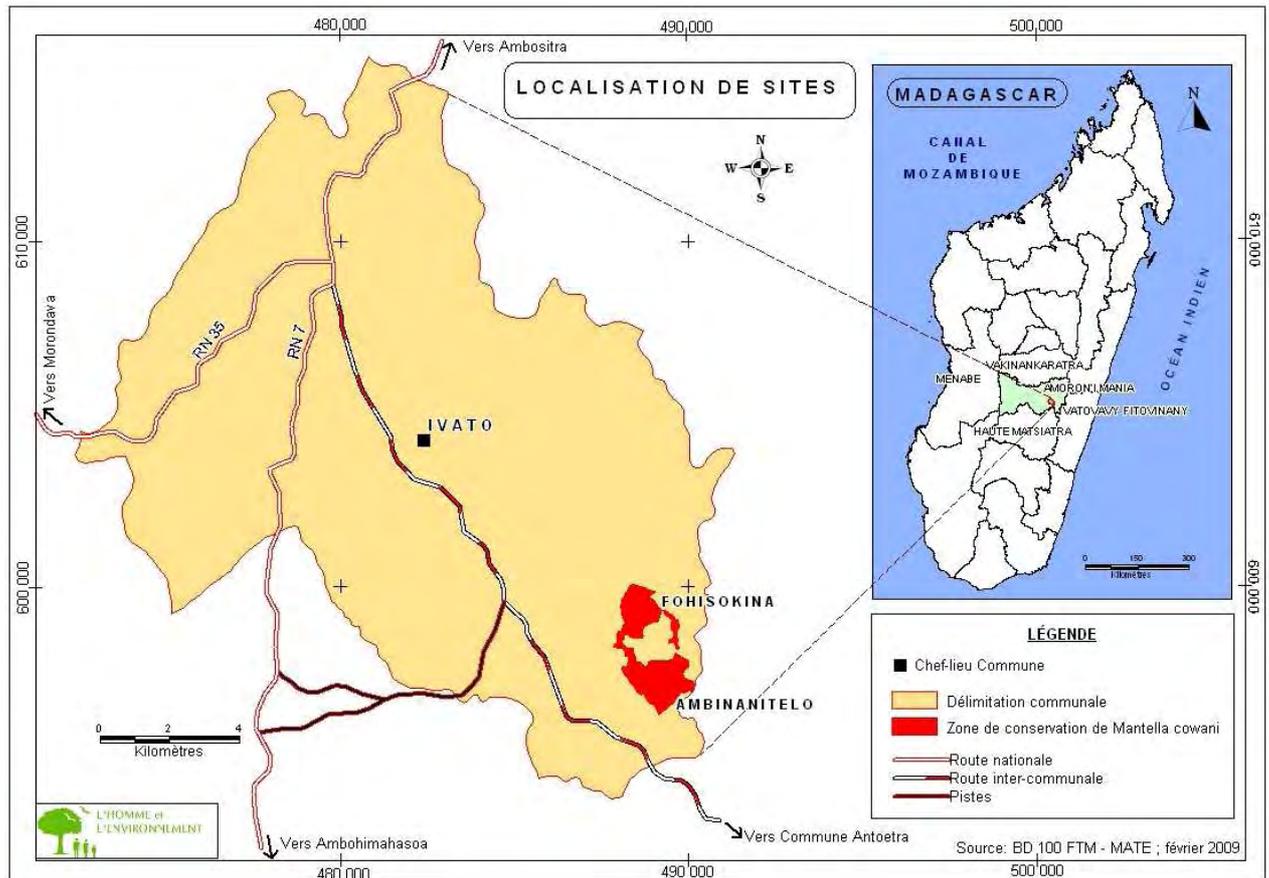
Rien n'a cependant été mis en œuvre à ce jour pour la préservation sur le terrain et aucun habitat de *Mantella cowani* n'a été considéré comme zone de conservation.

Suite aux travaux récents sur le terrain menés par les équipes de Conservation International, MATE, Mavoia et l'Université d'Antananarivo, au mois d'Avril 2008 l'espèce a été confirmé en forte diminution suite à la dégradation de son habitat par la pratique de feu répété pour le pâturage et la culture sur brûlis. L'ONG MATE avec l'appui financier de Conservation International dans le cadre du projet COFAV a ainsi été appelée pour proposer un projet de sécurisation de l'habitat de *Mantella cowani*.

2 - Localisation de sites :

La distribution de l'espèce reste encore à préciser mais les zones prioritaires reconnues actuellement se trouve dans la région d'Amoron'i Mania :

- à Ambinanintelo - Soafiankarana , Fokontany d'Ankarenana, Commune rurale d'Antoetra
- à Fohisokina, Fokontany d'Ampadirana, Commune rurale d'Ivato.



3 – Objectifs du projet :

Le but du présent projet a consisté à mettre au point un programme de gestion et de conservation adapté au contexte local qui soit durable et efficace. La spécificité d'intervention sur une zone très restreinte non protégée d'habitat dégradé pourrait être utilement dupliquée pour d'autres actions de conservation et il a été estimé que ce projet pourrait servir d'exemple de mise en œuvre.

L'objectif principal était d'élaborer et de formaliser un contrat de gestion pour la conservation de 2 sites dans les Communes d'Antoetra et d'Ivato suivant les modalités qui apparaissent les plus appropriées suivant les négociations approfondies qui se feront sur le terrain avec les acteurs locaux et l'administration.

Les objectifs spécifiques ont été définis comme étant :

- mettre au point un plan d'aménagement de base en accord avec les autorités et les communautés locales
- formaliser une zone de conservation sur Ambinanitelo et Fohisokina.

4 - Méthodologie d'approche

Le contrat de gestion est élaboré sur la base d'un processus participatif avec les **COBA** (Communautés de Base) ou **VOI** (Vondron'Olonà Ifotony) de Fohisokina et d'Ambinanintelo.

Des concertations ont été menées avec les institutions gouvernementales DREEFT Amoron'i Mania et les autorités locales sur la priorisation de développement d'activités de conservation et de développement des communautés villageoises, communales et régionales. La discussion a été aboutie à la délimitation de la zone de conservation des habitats de *Mantella cowani* qui est considérée dans le plan d'aménagement local concerté.

5– Résultats

- Deux COBA (Communautés de Base) ou **VOI** (Vondron'Olonà Ifotony) ont été créées formellement avec statut et règlement intérieur qui les régissent. Il s'agit du **VOI SOANIFIOMBONANA** basé dans le village d'Ankarenana, commune d'Antoetra et du **VOI FOMISAME** (Fohisokina Miaro ny Sahona Mena) basé dans le village d'Ampadivana, commune d'Ivato.
- Les villageois dans les Fokontany concernés sont informés de l'affectation de terres dans le site de conservation.
- L'information a été formalisée par la ritualisation « *joro* » avec les populations locales.
- Un plan d'aménagement avec présentation de zonage a été élaboré et approuvé par tous les acteurs locaux. Ce plan pourrait être évolué suivant le plan de mise en œuvre .
- Un contrat de gestion du site d'Ambinanintelo et un contrat de gestion du site de Fohisokina ont été signés conjointement par le DREFT, le Chef de région Amoron'i Mania, et les représentants respectifs de VOI dans lequel est figuré respectivement pour les 2 sites concernés le plan de conservation durable de l'espèce et de l'habitat de *Mantella cowani*.

6- Contraintes :

Il apparaît prématuré de faire de l'ensemble de la colline d'Ambinanintelo et celle de Fohisokina d'une superficie d'environ 300 hectares une NAP (Nouvelle Aire Protégée) dans laquelle se trouvent les espèces menacées et l'habitat de *Mantella cowani*.

Les sites sont actuellement en effet constitués de savane et de pseudo steppe et comme il n'existe pas de forêt naturelle à protéger tout autour ; il est préférable pour la première phase de programme de poursuivre l'identification des zones sur la base de laquelle les besoins de conservation les plus urgents ont été repérés.

Le schéma d'aménagement tel qu'il a été conçu avec les VOI avec zonage, détermination de ZOC (Zone d'Occupation Contrôlée) et de ZUC (Zone d'Utilisation Contrôlée) devrait permettre d'assurer de façon adéquate la conservation de l'espèce et de son habitat sur ces zones le temps d'avoir plus d'informations sur les zones de répartitions et besoins de considération biologique pour la conservation durable de l'espèce.

Des études de l'écosystème et de la situation socio-économique doivent ainsi être mises en place pour se poursuivre au moins sur (3) trois ans avec un programme de reboisement.

7 – Perspective :

La perspective de réalisation du projet reste entière. C'est dans la continuité du projet que l'on pourra confirmer la pérennité des actions:

- De sensibilisation des VOI à s'impliquer dans la multiplication des actions de reboisement et de préservation des habitats en général ;
- De soutien pour la création d'activités économiques : écotourisme, production d'huiles essentielles, etc.

Cela demande encore des investissements et des moyens financiers pour assurer que les objectifs soient atteints de façon efficace. La continuation de financement est ainsi souhaitée pour que le programme se poursuive jusqu'à l'aboutissement de la mise en place de NAP.

ANNEXES

1 - PHOTOS :

- + **Délimitation du site de conservation**
- + **Animation et concertation réalisées**

2 - PLAN D'AMENAGEMENT

3 - CONTRAT DE GESTION DU SITE (*en attente de signature du DREFT- Amoron'i Mania*)

Délimitation du site de conservation



Localisation du site et habitat du *Mantella cowani* à Ambinanitelo



Localisation du site (dont une partie brûlée) et habitat du *Mantella cowani* à Fohisokina



Partie brûlée du site de conservation à Fohisokina

ANIMATION ET CONCERTATION



Présentation des objectifs du Contrat de gestion
du Site de Conservation aux Communautés de base VOI d'Antoetra



Information des villageois et des Fokontany dans la commune d'Ivato sur l'affectation des
terres dans le Site de Conservation



Ritualisation « joro » avec les populations locales

